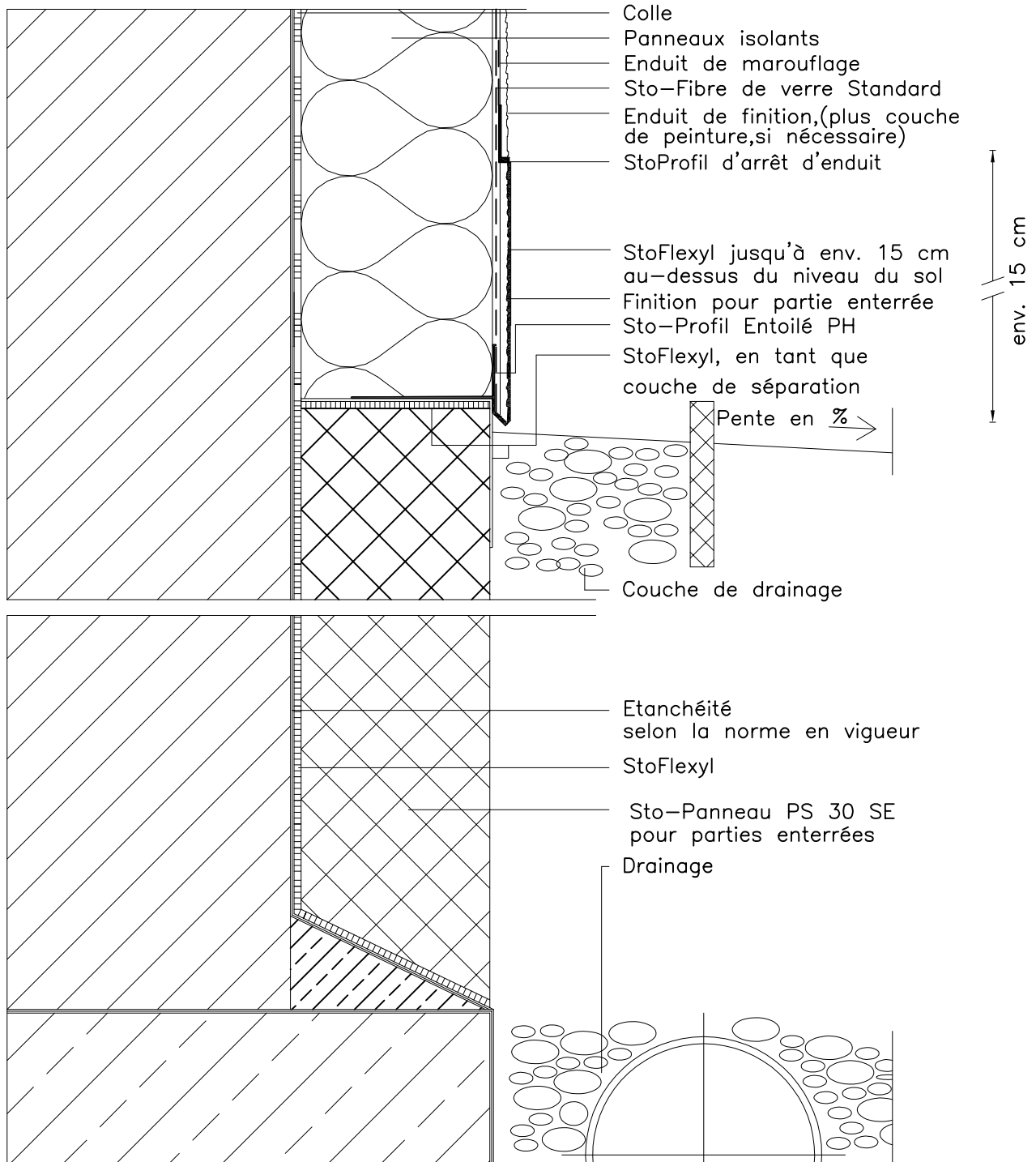


**Systèmes d'isolation thermique de façades Sto**

Rev.-Nr. 01/04/12

Raccordement des parties enterrées et exposées aux projections d'eau

**W 115-F**

ATTENTION: Les indications de construction présentées sont générales et schématiques car elles ne sont destinées qu'à décrire le principe fonctionnel d'une ITE STO: L'entreprise réalisant les travaux doit vérifier la faisabilité de la mise en oeuvre et l'adéquation des composants. Cette vérification, obligatoire, est de sa seule responsabilité et ne saurait engager celle de STO pour le projet donné. Ainsi, les dimensions sont à valider et à fixer sur chantier et ce document ne saurait en aucun cas remplacer des études de construction, de détails de construction, de montage requises. Dans tous les cas les dispositions légales et réglementaires doivent être impérativement respectées.